

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00124

Numéro SIREN : 331 356 451

Nom ou dénomination : A.M.I. ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2018 sous le numéro de dépôt 1369

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

EUROPE - FIDUCIAIRE - CONSEIL
22 rue Victor Basch
02100 Saint-Quentin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A.M.I. ELEC

Numéro RCS : 331 356 451

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 1984B00124

Adresse : 30 rue des Glacis
02100 Saint-Quentin

Numéro du Dépôt : 2018R001369 (2018 6512) Date du dépôt : 11/06/2018

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 04/06/2018

1 - Décision : Changement(s) de gérant(s)

Délivré à Saint-Quentin le 11 juin 2018

Le Greffier,



A.M.I. ELEC
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €
30, rue des Glacis
SAINT-QUENTIN
(02100)
331 356 451 RCS SAINT-QUENTIN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 4 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit,
Le quatre juin,
A quinze heures,
Au 30 rue des Glacis – 02100 SAINT-QUENTIN,

Monsieur Emmanuel WALLEZ demeurant 23 rue de Beaurevoir – 59127 MALINCOURT, propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 16 € composant le capital social de la société « **A.M.I. ELEC** »,

Associé unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Oskar BERGSTRA, gérant,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination du gérant en remplacement du gérant démissionnaire ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Oskar BERGSTRA prend la parole et rappelle à l'associé que dans le cadre de l'acquisition de la totalité du capital de la Société par l'associé unique, il a pris l'engagement de démissionner.

Il convient de procéder à son remplacement.

En conséquence, les décisions suivantes sont prises :

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Oskar BERGSTRA de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur Emmanuel WALLEZ demeurant 23 rue de Beaurevoir – 59127 MALINCOURT, pour une durée illimitée.

Monsieur Emmanuel WALLEZ exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Monsieur Emmanuel WALLEZ continuera de bénéficier de son contrat de travail le liant à la société pour un emploi de directeur commercial avec une rémunération mensuelle brute de 5.216,76 € et un avantage en nature GENERALI pour un montant mensuel de 24,06 €.

Monsieur Emmanuel WALLEZ déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique et Monsieur Oskar BERGSTRA ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Certifié conforme



Monsieur Emmanuel WALLEZ

Monsieur Oskar BERGSTRA